



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

LES PAGES JAUNES - INFORMATIONS OFFICIELLES

MARS 2019

Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - Tél. 022 721 02 50 - Fax : 022 721 02 51

E-Mail : info@perly-certoux.ch - Site internet : www.perly-certoux.ch

Heures d'ouverture :

lundi et mercredi 8h30/12h - 14h/18h - mardi 9h/12h - jeudi et vendredi 8h30/12h

En dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Sécurité :

Police municipale : Route de St-Julien 122, Plan-les-Ouates, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30,
Téléphone : 022 884 64 50

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge13

Téléphone : 022 427 66 00

En cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.

Social :

Relais social communal : tél. 022 721 02 66

PROCHAINES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL 2019

jeudi 21 mars à 20 heures

Jeudi 2 mai à 20 heures
(présentations des comptes 2017)

Jeudi 24 mai à 20 heures
(adoption des comptes 2017)

L'ordre du jour des séances est affiché sur le panneau d'affichage de la Mairie une semaine environ avant la séance ainsi que sur le site internet de la commune : www.perly-certoux.ch

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux).

Elles sont publiques et des échanges informels avec l'Exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance du Conseil municipal.

ACTUALITES COMMUNALES

JOBS D'ETE 2019

La commune de Perly-Certoux engage chaque année durant les vacances scolaires d'été des jeunes âgés de 15 ans révolus à 25 ans pour travailler au service des espaces verts (SEVE) ou à celui des bâtiments et infrastructures (SBI). Les emplois proposés sont essentiellement manuels (nettoyages, entretiens intérieurs et extérieurs).

Dates :

- du 1 au 19 juillet 2019 inclus pour les travaux de conciergerie (contrat de 3 semaines) ;
- de mi-juin à mi-septembre 2019 pour les travaux au Service des Espaces verts (contrats de 2 semaines à 4 semaines);

Attention : le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux jeunes domiciliés sur la commune ou qui ont un lien marqué avec la commune. Pour le Service des Espaces verts, être titulaire du permis de conduire pour la voiture est un atout.

Intéressé-e ? **Découvrez les conditions générales** et postulez en ligne sur www.perly-certoux.ch > Administration > offres d'emploi ou envoyez votre lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae, par la poste à Mairie de Perly-Certoux, route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux.

Délai : 31 mars 2019

BIBLIOBUS EN 2019

Le Bibli-o-bus est un service proposé par la ville de Genève, en collaboration avec l'Association des communes genevoises. Quatre véhicules desservent 29 communes dans près de 36 points de stationnement. L'inscription à ce service est gratuite et donne accès à l'ensemble du réseau des bibliothèques municipales.

Romans, BD, documentaires, albums illustrés, films et bien d'autres documents vous attendent, chaque quinze jours à côté de la Mairie.

En 2018, les habitants ont particulièrement apprécié cette prestation, avec un nombre d'inscriptions chez les adultes (5) et chez les jeunes (10) en légère hausse par rapport à 2017. Le nombre des prêts a augmenté chez les adultes (1237 contre 879 en 2017) mais pas chez les jeunes : 1607 contre 1888 emprunts en 2017.

La lecture ? A côté des tablettes et autres écrans, un loisir simple et accessible, dont il faut profiter !

Horaire des passages en 2019

• **Perly-Certoux** le jeudi 15:00-18:00

Derrière la Mairie, Route de Certoux 51

jan	fév	mar	avr	mai	juin	juil	aoû	sep	oct	nov	déc
10	07	07	04	02	13	11	22	19	03	14	12
24	21	21	18	16	27				17	28	
									31		



FESTIVAL COULEURS D'ENFANCE ! POUR LES 0-6 ANS

Les plus jeunes de nos habitants peuvent se réjouir, le festival Couleurs d'enfance ! dédié à leur éveil culturel revient dans la commune.

Au programme, une matinée consacrée à la fabrication de marionnettes à doigts, mercredi 20 mars 2019, de 10h à 12h dans les salles de la mairie (goûter en plus !).

Pour les parents, une conférence le jeudi 7 mars ou le jeudi 14 mars 2019 à 20h (s'inscrire pour la soirée de son choix) permettra aux parents de faire connaissance avec les Kimochis, des peluches japonaises utilisées pour développer l'intelligence émotionnelle des enfants.

Et tout ce mois de mars, des deux côtés de la frontière, spectacles, animations, expos et films sont prévus chez l'un ou l'autre des 11 partenaires de ce festival.

Informations et inscriptions : www.perly-certoux.ch > Actualités ou Agenda



INFORMATIONS OFFICIELLES

SE PROTÉGER CONTRE LES CHENILLES PROCESSIONNAIRES

Les processionnaires sont de petits papillons nocturnes gris-brun. Leurs chenilles sont dotées de poils urticants qui peuvent poser des problèmes pour la santé. Les chenilles processionnaires se reconnaissent facilement à leur comportement colonial : elles se déplacent à la queue leu leu, formant un ruban de chenilles hérissée de longs poils.

Il faut éviter tout contact direct avec ces larves ou leur nid. Il est fortement recommandé de détruire ces insectes, qui peuvent s'établir à proximité des espaces urbanisés, notamment en privilégiant la lutte biologique ou en incinérant les nids.



Le règlement du 28 décembre 1976 sur la protection des arbres stipule l'obligation d'éliminer les cocons avant la fin du mois de mars. Informations complémentaires : <http://ge.ch/nature/actualites/se-protoger-contre-les-chenilles-proceSSIONNAIRES>

MÉDAILLES DE CHIENS 2019

Les médailles de chiens 2019 sont en vente à la mairie pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Pièces à présenter :

- Confirmation de l'enregistrement du chien à la banque de données centrale Amicus;
- Attestation d'assurance-responsabilité civile spécifique "détenteurs de chien" pour l'année en cours;
- carnet de vaccination comportant une vaccination contre la rage valide;
- si nécessaire, l'attestation de suivi du cours théorique ou le justificatif de sa dispense délivrée par le SCAV;
- si nécessaire, l'attestation du suivi du cours pratique ou le justificatif de la dispense délivrée par le SCAV.

La médaille devra être acquise avant le 1er avril 2019

Informations sous : www.ge.ch/chien

Nous avisons les détenteurs de chiens qu'il est interdit de les promener sans laisse dans les localités ainsi que sur les voies publiques, les écoles ainsi que leurs préaux. (Règlementation d'application de la loi sur les chiens M 3.45.01)

Nous remercions des détenteurs de chiens de bien vouloir ramasser leurs déjections au moyen de sacs prévus à cet effet et placés dans plusieurs lieux de la commune et les jeter dans la plus proche poubelle.

Loi sur les chiens M 3.45 article 21

TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE

Les personnes physiques, même non inscrites au Registre du commerce, exerçant une activité lucrative ou exploitant une entreprise commerciale sur la commune de Perly-Certoux ainsi que les personnes morales qui ont une activité lucrative sur le territoire communal par le biais d'un siège ou d'une succursale (établissement stable), sont tenues de s'annoncer à la Mairie en vue de l'assujettissement à la taxe professionnelle régie par la loi sur les contributions publiques (LCP, art. 301 à 318c) ainsi que par le règlement d'application de cette loi (RDLC, art. 12a à 13a).

Pour s'annoncer et pour toute demande, par e-mail : taxe@perly-certoux.ch , ou par courrier à la mairie.

PERMANENCE DES IMPOTS 2018

Les habitants de Perly-Certoux qui ont besoin d'une aide pour l'établissement de leur **feuille d'impôts pour l'année 2018** peuvent faire appel à la Permanence Impôts, mise en place par la mairie de Bernex, en collaboration avec le CAS (Centre d'action sociale) de Bernex-Champagne, qui sera à disposition **du 1^{er} février au 30 avril 2019**.

Procédure : aller au CAS chercher une feuille d'inscription ; payer la contribution forfaitaire de CHF 35.- à la mairie de Bernex ; ramener la quittance du paiement et le dossier des pièces justificatives au CAS.

Adresse du CAS : rue de Bernex 313, tél. 022 420 39 30, horaire d'ouverture ; lu-ve, 8h30 – 12h30 et 13h30-16h.

Une taxe sera perçue par l'administration fiscale pour obtenir un délai. Le public ciblé reste évidemment les personnes/familles disposant de revenus modestes.

CHEQUIER CULTURE POUR LES REVENUS MODESTES

La commune est partenaire de la Ville de Genève pour la distribution d'un chéquier culture aux personnes ayant des revenus modestes, afin que chacun-e profite de l'abondante offre culturelle à Genève.

Le Chéquier culture s'ouvre aux personnes au chômage ou au bénéfice d'une rente AI et remplissant les autres conditions d'obtention (ci-dessous). Les six chèques, d'une valeur de CHF 10.- chacun, peuvent être employés individuellement ou cumulés dans leur totalité. Ils peuvent également être utilisés en paiement partiel ou total du billet de votre invité-e.

Le Chéquier est proposé aux personnes qui :

- ont plus de 21 ans et moins de 65 ans
- ne sont pas étudiantes
- bénéficient du subside A, B ou 100% du Service de l'assurance-maladie
- sont domiciliées à Perly-Certoux.

Intéressé-e ? Vous pouvez venir retirer un chéquier à la mairie.

ENVIRONNEMENT 2019

DECHETS – LES PROCHAINES DATES

Les levées au porte à porte (sauf encombrants) concernent Perly-Sud et Certoux uniquement.

Prochaines levées des déchets encombrants :

(Attention : pas de tuiles, plots en ciment, gravats de chantier dans ces levées de porte-à-porte).

Samedi 9 mars
Samedi 25 mai



Prochaines levées de papiers et cartons :

Mardi 26 mars
Mardi 30 avril



En dehors de ces dates, le vieux papier peut être déposé à la déchetterie communale. Une levée supplémentaire de papier est organisée le 2^e mardi du mois.

Levée des déchets verts de jardin :

Chaque lundi après-midi



Levée des déchets de cuisine :

Chaque jeudi après-midi



Prochaines levées de verre :

Mardi 26 mars
Mardi 30 avril



En dehors de ces dates, le verre peut être déposé à la déchetterie communale.

Les levées sont effectuées le lendemain d'un jour férié

ESREC = ESpaces de REcupération pour les déchets non répertoriés dans notre déchetterie, gratuit pour les privés

ESREC du site de Châtillon
Rte d'Aire la Ville
1233 BERNEX
022.420.91.22

ESREC de la Praille
Av. de la Praille 47
1227 CAROUGE
022.388.11.99

Heures d'ouverture :
Lu-Ven : 14h30 – 19h30
Sa-Dim : 9h30 – 17h

Continuons d'augmenter notre proportion de déchets triés !

RAPPEL DES RÈGLES D'USAGE DES ÉCOPOINTS

Les écopoints sont des points de collecte destinés à desservir les habitants dans un rayon de 250m. Pour que ce système proche et pratique le reste pour toutes et tous, les utilisateurs sont invités à respecter le voisinage.

- Le dépôt de verre est interdit après 20h, le dimanche et les jours fériés.
- Les déchets de cuisine (p'tite poubelle verte) doivent être jetés dans un sac biodégradable dans le container adéquat. Il faut bien refermer le couvercle du container.
- Merci de maintenir les écopoints propres. Si vos déchets sont trop volumineux, poursuivez votre route vers les déchetteries communale ou cantonales (ESREC, 47, av. de la Praille ou Nant de Châtillon, rte d'Aire la Ville), ouvertes 7j/7.

Merci de contribuer au respect du bon voisinage !

La Mairie